

Rodez, le 18 février 2025

Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025

RUAMPS PABLO

Références : 1931146285211 NN2D 46 263

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
106265

MONSIEUR RUAMPS PABLO
SAINT PANTALEON LD BARREA
783 RTE DU MOULIN DE BERNARD
ST PANTALEON
46800 BARGUELONNE EN QUERCY

Date d'exigibilité : 03/03/2025
Date limite de paiement : 31/03/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	187,95 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,13 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	302,75 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	28,00 Eur
Contribution(s) FMSE 2025	20,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	59,85 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	169,40 Eur
C.R.D.S	12,60 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	1 064,18 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de **1 064,18 Euros** est à payer au plus tard le 31/03/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

Prélèvement
Télé-règlement
Virement bancaire

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 48 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN



TALON D'IDENTIFICATION A JOINDRE A VOTRE PAIEMENT

* prière de ne pas agraffer



Midi-Pyrénées Nord

RUAMPS PABLO

1931146285211 (NN2D)

CN-25



Facture n° 01285123706877

Montant :

1064,18

euro(s), à payer pour le 31/03/2025